



Conseil de sécurité

Soixante-dix-septième année

9132^e séance

Jeudi 15 septembre 2022, à 10 h 5
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. de Rivière	(France)
<i>Membres :</i>	Albanie	M. Hoxha
	Brésil	M. de Almeida Filho
	Chine	M. Geng Shuang
	Émirats arabes unis	M ^{me} Alhefeiti
	États-Unis d'Amérique	M. Mills
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	Gabon	M. Biang
	Ghana	M. Agyeman
	Inde	M ^{me} Kamboj
	Irlande	M ^{me} Moran
	Kenya	M ^{me} Toroitich
	Mexique	M. de la Fuente Ramírez
	Norvège	M ^{me} Juul
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eckersley

Ordre du jour

Lettre datée du 13 septembre 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2022/688)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre datée du 13 septembre 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2022/688)

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Miroslav Jenča, Sous-Secrétaire général pour l'Europe, l'Asie centrale et les Amériques, du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et du Département des opérations de paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M. Jenča.

M. Jenča (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué la présente séance et de me donner l'occasion d'informer le Conseil de sécurité des événements récents survenus dans le sud du Caucase.

Dans la soirée du 12 septembre, les autorités arméniennes et azerbaïdjanaises ont fait état de combats violents à leur frontière internationale. Selon les informations que nous avons reçues, de l'artillerie lourde, des drones et des armes de gros calibre ont été utilisés. Les échanges de tirs se seraient poursuivis les 13 et 14 septembre. Hier soir, il a été annoncé qu'un cessez-le-feu avait été convenu à partir de 20 heures, heure locale. Nous nous félicitons de cet accord et espérons que le cessez-le-feu tiendra.

En début de semaine, le Ministère arménien de la défense a déclaré que la partie azerbaïdjanaise était en train de mener des attaques contre des positions militaires arméniennes, ainsi que des infrastructures civiles, dans les régions arméniennes du Gegharkounik, de Vayots Dzor et du Siounik. Selon l'Arménie, 105 de ses soldats avaient été tués et six civils avaient été blessés à la date d'hier soir. Alors que l'Arménie a qualifié ces événements d'attaque délibérée, l'Azerbaïdjan a rétorqué qu'il s'agissait de mesures de représailles à la suite des actes de provocation de l'Arménie. L'Azerbaïdjan, de

son côté, a fait état de 71 militaires tués et de deux civils blessés. Les deux pays ont écrit au Secrétaire général et au Conseil de sécurité pour dénoncer des violations du cessez-le-feu négocié par la Russie en 2020 et de leur intégrité territoriale.

L'ONU n'est pas en mesure de vérifier ou de confirmer les informations spécifiques qui figurent dans ces rapports. Nous demeurons toutefois gravement préoccupés par cette escalade dangereuse, notamment ses répercussions possibles sur les civils, et nous encourageons vivement les parties à prendre des mesures immédiates et concrètes pour apaiser les tensions. Les équipes de pays des Nations Unies en Arménie et en Azerbaïdjan maintiennent ouvertes des voies de communication avec les autorités et se tiennent prêtes à répondre aux besoins humanitaires émergents, si on leur en fait la demande et les conditions le permettent.

Les affrontements de cette semaine ont constitué le dernier et le plus étendu d'une longue liste d'incidents survenus depuis 2020. Cela montre que le processus de normalisation des relations entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan continue de se heurter à des obstacles importants. Cette escalade souligne également que les parties doivent poursuivre le processus de délimitation et de démarcation d'urgence, dans le cadre d'une reconnaissance mutuelle de leur intégrité territoriale et de leur souveraineté respectives. Nous exhortons les parties à s'appuyer sur ce mécanisme important, qui joue un rôle essentiel dans l'apaisement des tensions à la frontière. Les événements de cette semaine rappellent également avec force que les tensions entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan pourraient déstabiliser la région. Ils mettent en exergue la nécessité pour tous les acteurs, dans la région et au-delà, d'agir de manière constructive et de faire pression sur les parties pour qu'elles œuvrent à un règlement pacifique.

À cet égard, un certain nombre d'efforts de médiation internationale, que nous appuyons pleinement, sont en cours dans la région, notamment ceux de la Fédération de Russie et de l'Union européenne. Ils peuvent permettre de jeter les bases d'une reprise du dialogue entre les parties afin d'instaurer et de réaliser la paix à long terme. À la demande de l'Arménie, l'Organisation du Traité de sécurité collective enverra une mission en Arménie qui sera chargée d'évaluer la situation à la frontière et de faire rapport à ses États membres. L'ONU maintient des contacts étroits avec les parties et les organisations concernées, notamment l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Durant ma récente visite dans la région, j'ai pu évaluer directement les difficultés que rencontrent les parties pour régler ce conflit

de longue date. Je suis rentré avec la conviction que s'il est vrai que des divergences et la méfiance persistent entre les parties, elles ne sont pas insurmontables.

La communauté internationale doit rester pleinement mobilisée en faveur d'un règlement pacifique entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan et n'épargner aucun effort pour apaiser les tensions actuelles, ramener les parties à la table des négociations et les aider à réaliser la paix et la stabilité dans la région. Dans l'immédiat, les parties doivent honorer l'obligation qui leur incombe de mettre pleinement en œuvre la déclaration trilatérale de cessez-le-feu du 9 novembre 2020. Nous leur demandons instamment de revenir à la table des négociations et de prendre des mesures en faveur de la signature d'un traité de paix durable. Il importe également que le Conseil de sécurité envoie un message uni de la même teneur pour permettre aux parties de se concentrer sur la recherche d'une solution diplomatique.

Le Président : Je remercie M. Jenča de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Biang (Gabon) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Miroslav Jenča pour les informations qu'il vient de nous communiquer sur les affrontements militaires et la situation sur le terrain entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan.

La résurgence des affrontements entre les forces de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan ravive le triste souvenir du conflit de 2020, qui a fait des milliers de morts. Mon pays déplore les pertes en vies humaines de part et d'autre. Nous condamnons le recours à la force armée pour régler les différends entre États et nous réaffirmons qu'aucune solution militaire n'est viable. Toute escalade de violence ne fera que sédimenter les rancœurs et les tensions dans une situation dont la complexité requiert un engagement de l'ensemble des partenaires dans la région et au-delà et de toutes les parties qui ont de l'influence auprès des belligérants. Nous nous félicitons du cessez-le-feu conclu hier et appelons les parties à assurer le respect de cet accord sur le terrain.

Face à un risque d'embrasement, la communauté internationale doit se mobiliser pour apaiser les tensions et éviter l'escalade. Les nombreux appels à l'apaisement qui s'élèvent ces derniers jours sont un signal qui exhale la convergence de vues pour mettre fin aux affrontements. Les nombreuses initiatives sous-régionales, régionales et internationales visant à ramener les parties à la table de négociations doivent être soutenues.

Par ailleurs, les parties engagées doivent s'abstenir de toute action susceptible d'alimenter les antagonismes et de nuire au règlement politique. Il est fondamental de maintenir le cessez-le-feu dans le Haut-Karabakh et le long de la frontière entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie tout en réactivant l'éventail des canaux de la diplomatie à tous les niveaux. Mon pays soutient l'appel du Secrétaire général aux parties pour une désescalade et un retour à la table des négociations. Tous nos efforts doivent converger vers cet objectif primordial.

Pour terminer, nous exhortons les parties à faire preuve de retenue et encourageons le Conseil à parler d'une même voix pour accompagner les canaux diplomatiques activés pour un retour de la paix entre les deux pays.

M^{me} Kamboj (Inde) (*parle en anglais*) : Je m'associe aux autres orateurs pour remercier le Sous-Secrétaire général Miroslav Jenča de nous avoir informés des événements récents concernant la situation à la frontière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan.

Je remercie la présidence d'avoir organisé une séance publique aujourd'hui. Les délibérations informelles tenues par le Conseil de sécurité hier ont marqué un bon début pour nous permettre de réfléchir sérieusement aux raisons pour lesquelles la situation dans le Caucase, et en particulier à la frontière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, reste tendue. Les hostilités violentes qui ont secoué le Haut-Karabakh en 2020 restent présentes dans nos esprits. Les informations récentes faisant état d'attaques le long de la frontière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, notamment la prise pour cible d'implantations et d'infrastructures civiles, sont un motif de vive préoccupation. Nous appelons l'agresseur à cesser immédiatement les hostilités et à faire preuve de retenue. Ces actes menacent gravement la paix et la stabilité dans la région. Le Conseil ne peut donc pas se permettre de garder le silence et de laisser la situation continuer à se détériorer.

Le cessez-le-feu du 9 novembre 2020 négocié par la Russie, ainsi que les processus de paix facilités par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Groupe de Minsk de l'OSCE et l'Union européenne, constituent des mécanismes utiles en vue de régler toutes les questions en suspens. Nous demeurons convaincus que de tels différends doivent être résolus par la diplomatie et le dialogue. Aucun conflit ne peut être réglé par des moyens militaires ou violents. Nous encourageons les deux parties à rechercher des moyens diplomatiques de parvenir à une solution durable et pacifique.

Pour terminer, nous réaffirmons que l'ordre mondial doit être ancré dans le droit international, la Charte des Nations Unies et le respect de l'intégrité territoriale et de la souveraineté des États.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : Je remercie à mon tour le Sous-Secrétaire général Jenča de son exposé. Je salue également la présence ici aujourd'hui des représentants de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan.

Les tensions se sont de nouveau aggravées au cours des dernières semaines et nous sommes profondément préoccupés par les hostilités militaires en cours le long de la frontière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, notamment les tirs d'artillerie qui auraient touché des civils et des infrastructures civiles en Arménie. D'après ce qui a été rapporté, il s'agit des pires combats depuis la guerre de 2020 liée à la région contestée du Haut-Karabakh. Les informations faisant état de morts et de blessés parmi la population civile dans les deux camps sont profondément préoccupantes. Le recours à la force militaire pour régler des différends est inacceptable.

Les acteurs humanitaires s'inquiètent de la recrudescence des activités militaires et de leurs conséquences humanitaires potentielles. Ces activités portent atteinte aux conditions de vie et à la sécurité des personnes résidant dans les zones frontalières et les empêchent d'accéder aux infrastructures essentielles.

Toutefois, nous accueillons avec satisfaction la nouvelle concernant la conclusion d'un accord sur une cessation des hostilités. Nous saluons cette initiative et appelons les deux parties à prendre immédiatement des mesures pour réduire les tensions et à faire preuve de la plus grande retenue.

La Norvège reconnaît la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan à l'intérieur de leurs frontières internationalement reconnues. En outre, nous continuons à appuyer le dialogue entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan en vue de mettre en œuvre l'accord de cessez-le-feu du 9 novembre 2020. Nous saluons également les efforts déployés par l'Union européenne et les États-Unis pour contribuer à faire avancer les négociations.

Nous exhortons l'Azerbaïdjan et l'Arménie à mettre pleinement en œuvre les accords précédemment conclus et à revenir à la table de négociation de bonne foi et sans conditions préalables. Toutes les questions en suspens doivent être réglées pacifiquement par le dialogue et dans le cadre des formats existants.

M^{me} Moran (Irlande) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général pour l'Europe, l'Asie

centrale et les Amériques, M. Jenča, de son exposé, et je souhaite la bienvenue aux Représentants permanents de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan.

L'Irlande est profondément préoccupée par les graves combats qui ont éclaté le long de la frontière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan ces derniers jours, notamment les informations faisant état d'attaques dirigées contre des infrastructures civiles critiques à l'intérieur du territoire arménien, qui sont interdites en vertu du droit international humanitaire. Nous déplorons les pertes en vies humaines qui ont été signalées.

L'Irlande se félicite de la nouvelle annoncée par le Sous-Secrétaire général Jenča concernant une cessation des hostilités. Il est essentiel que les parties fassent preuve de la plus grande retenue et s'abstiennent de toute nouvelle escalade de la violence. Nous les exhortons à s'engager à respecter le cessez-le-feu et les accords internationaux antérieurs.

Nous soulignons la nécessité absolue de respecter la Charte des Nations Unies. Les violations de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États ne sont jamais acceptables.

Toutes les forces doivent retourner de toute urgence aux positions qu'elles occupaient avant cette regrettable escalade des hostilités. Aucune force ne doit rester sur le territoire d'un autre État souverain.

En Arménie et en Azerbaïdjan, comme ailleurs, la violence ne peut jamais être la solution. Seuls le dialogue et la diplomatie peuvent permettre de régler durablement le conflit. Nous savons que la diplomatie et le dialogue inclusifs, avec des femmes à la table de négociation et en garantissant leur participation véritable, débouchent sur une paix plus forte et durable. Il ne saurait y avoir d'autre voie vers une paix et une sécurité durables dans la région.

Nous nous félicitons que l'ONU soit disposée, comme l'a indiqué le Sous-Secrétaire général Jenča, à intensifier ses efforts de médiation si on lui en fait la demande.

L'Union européenne déploie des efforts immédiats pour appuyer la désescalade des hostilités, qui est nécessaire. Elle demeure déterminée à agir en tant qu'intermédiaire honnête entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, notamment dans le cadre du processus de dialogue de Bruxelles. L'Irlande, de concert avec ses partenaires de l'Union européenne, continue d'appuyer l'intensification des efforts en vue de parvenir à un règlement négocié, global et durable du conflit de manière plus générale, en particulier en ce qui concerne le statut à long terme du Haut-Karabakh.

Nous appuyons l'objectif commun d'une région du sud du Caucase qui jouit de la paix, de la sécurité et de la prospérité. C'est ce que mérite sa population.

M^{me} Toroitich (Kenya) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général pour l'Europe, l'Asie centrale et les Amériques, M. Miroslav Jenča, de son exposé sur les derniers faits nouveaux. Je salue également la participation de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan à la présente séance.

Le Kenya est gravement préoccupé par les récentes informations faisant état d'une reprise des affrontements le long de la frontière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, alors que les deux parties s'accusent mutuellement de pilonnage et d'accumulation d'armes lourdes, ainsi que de frappes contre des habitations et des infrastructures civiles, qui font des victimes civiles.

Nous rappelons que ce conflit a déjà fait de nombreux morts et blessés et entraîné de nombreux déplacements. Il a également entraîné la destruction d'infrastructures civiles critiques, notamment des écoles et des marchés, ainsi que des systèmes d'approvisionnement en eau. De toute évidence, tout doit être mis en œuvre pour éviter un nouveau cycle de violence.

À cet égard, le Kenya exhorte les parties à s'abstenir de toute nouvelle escalade. Elles doivent faire preuve de la plus grande retenue et respecter strictement l'accord de cessez-le-feu qu'elles ont conclu dans leurs déclarations de novembre 2021.

Le Kenya appuie tout effort de médiation visant à régler le conflit, en particulier le rôle important joué par les Coprésidents du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. À cet égard, nous exhortons tous les acteurs régionaux et internationaux concernés à collaborer activement avec les parties pour mettre fin de toute urgence aux combats et reprendre les négociations en vue d'un règlement global et durable, qui conduirait à la normalisation des relations entre les deux pays voisins sur la base d'une reconnaissance mutuelle et du respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chacun.

Pour terminer, je réaffirme que le dialogue doit être la première option pour régler les conflits. Les deux pays doivent engager un dialogue en toute bonne foi dans leur intérêt mutuel, ainsi que dans l'intérêt de la paix et de la stabilité régionales.

M. Geng Shuang (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général pour l'Europe, l'Asie centrale et les Amériques, M. Jenča, de son exposé.

La Chine est préoccupée par les récents affrontements armés dans les zones frontalières de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan, qui ont fait des victimes. Le maintien de la paix et de la stabilité régionales est dans l'intérêt commun des deux pays. Nous appelons les deux pays à faire preuve de retenue, à régler les problèmes et les différends par le dialogue politique et à prendre des mesures pour éviter toute nouvelle escalade de la situation.

Comme cela a été indiqué dans l'exposé que nous venons d'entendre, les deux parties ont récemment conclu un accord de cessez-le-feu. Nous espérons qu'elles respecteront cet accord dans le cadre d'un effort commun pour apaiser la situation.

L'Arménie et l'Azerbaïdjan ont mis en place, en mai dernier, une commission de démarcation de la frontière et ont récemment tenu des réunions conjointes. Nous espérons que les deux parties continueront à mener des échanges positifs sur la question de la frontière.

La normalisation des relations entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan est indissociable d'un règlement approprié de la question du Haut-Karabakh. La Chine est consciente du contexte historique de la question, et sa position n'a pas changé. Nous appuyons le règlement des conflits et des différends par le dialogue politique, et nous espérons que toutes les parties trouveront une solution appropriée dès que possible, conformément au droit international universellement reconnu et aux normes régissant les relations internationales.

La Chine salue et appuie la déclaration conjointe tripartite entre la Russie, l'Arménie et l'Azerbaïdjan de novembre 2020, et continuera à appuyer tout nouveau progrès sur la question du Haut-Karabakh dans le cadre du Groupe de Minsk et grâce aux bons offices de la Russie.

L'Arménie et l'Azerbaïdjan sont des voisins inséparables. Le maintien de relations bilatérales stables et l'établissement d'une coopération amicale et tournée vers l'avenir sont dans l'intérêt fondamental des deux pays et des deux peuples, ainsi que dans l'intérêt de la paix et de la stabilité de l'ensemble de la région. Nous espérons et sommes convaincus que les deux pays pourront faire montre de la sagesse politique nécessaire pour régler les problèmes et les différends par le dialogue et la concertation, rétablir la paix et la stabilité et parvenir à une sécurité commune.

La Chine est disposée à collaborer avec la communauté internationale pour déployer des efforts constructifs en vue d'atteindre cet objectif.

M. de la Fuente Ramírez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Jenča des précieuses informations qu'il nous a communiquées, et nous nous félicitons de la participation des représentants de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan à la présente séance.

Le Mexique est vivement préoccupé par les affrontements qui ont eu lieu à la frontière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, faisant des dizaines de morts de part et d'autre et, malheureusement, comme nous l'avons entendu aujourd'hui, touchant la population civile. Nous appelons les deux parties à respecter le cessez-le-feu.

Le conflit qui a opposé les deux pays en 2020 a eu de lourdes conséquences sur la population civile et les infrastructures de base. La communauté internationale doit tout mettre en œuvre pour éviter qu'un tel épisode ne se reproduise. Les parties doivent respecter et appliquer pleinement les accords signés, y compris les dispositions de l'accord du 9 novembre 2020, et régler leurs différends par la voie du dialogue.

Nous exhortons les acteurs internationaux qui ont le plus d'influence sur les deux parties à les engager à revenir à la table des négociations et à maintenir un dialogue permanent. Nous nous faisons l'écho du message de soutien du Secrétaire général aux efforts de médiation actuellement déployés dans la région, en particulier les efforts menés par la Fédération de Russie et l'Union européenne.

Le Mexique appelle l'Arménie et l'Azerbaïdjan à faire preuve de volonté politique pour mettre fin aux hostilités et à reprendre le chemin de la diplomatie en vue de régler leurs différends persistants.

M. Agyeman (Ghana) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier le Sous-Secrétaire général Miroslav Jenča de son exposé sur la résurgence des affrontements entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan et à exprimer notre soutien à la mobilisation de l'ONU auprès des parties afin de trouver une solution durable à ce conflit de longue date qui sévit dans la région. Je me félicite également de la participation des représentants de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan à la présente séance.

Comme d'autres membres du Conseil de sécurité, le Ghana regrette les hostilités qui ont éclaté cette semaine entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, et dont chacune des parties a rejeté la responsabilité sur l'autre. Comme nous l'avons entendu aujourd'hui, les combats, qui sont les plus intenses depuis novembre 2020, ont fait des morts et des blessés parmi les militaires et les civils des deux camps.

Nous craignons qu'une nouvelle escalade des hostilités n'ait des conséquences néfastes sur la région et au-delà.

Nous nous félicitons par conséquent de la tenue de la présente séance, qui offre au Conseil l'occasion de se pencher sur la manière dont ce conflit séculaire, qui a été ravivé en 1988, peut être réglé par des moyens pacifiques et sur la base de principes internationaux établis et jugés mutuellement acceptables par les parties.

Nous sommes fermement convaincus que le recours à la violence ne peut être l'arbitre final du règlement de ce différend, et nous nous félicitons des informations faisant état de l'accord conclu par les parties dans la soirée du 14 septembre aux fins de la cessation des hostilités.

Nous les exhortons à maintenir la trêve et renouvelons notre appel à une cessation complète des hostilités et à la désescalade des tensions. Nous engageons les parties à rester attachées aux accords de cessez-le-feu existants, y compris la déclaration trilatérale convenue en novembre 2020 par les dirigeants des deux pays et de la Fédération de Russie. Comme nous le savons, les récents affrontements ne se sont pas produits en vase clos, mais découlent du conflit non résolu du Haut-Karabakh. De notre point de vue, cela témoigne de la nécessité d'intensifier les négociations sur toutes les questions en suspens afin de rapprocher les parties d'un règlement définitif qui doit être fondé sur les principes du droit international, en tenant dûment compte de la Charte des Nations Unies et de ses dispositions relatives à la reconnaissance mutuelle de l'intégrité territoriale, au non-recours à la menace ou à l'emploi de la force pour l'acquisition de territoires et au règlement pacifique des différends.

Nous estimons que les efforts internationaux de médiation sont primordiaux à ce stade pour contribuer à dissiper la méfiance et le mécontentement mutuels entre les parties et faciliter un processus politique efficace en faveur de la paix. À cet égard, nous encourageons le rôle de bons offices du Secrétaire général, appelons à la reprise des activités des coprésidents du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et prenons note de l'invitation adressée par l'Arménie à l'Organisation du Traité de sécurité collective.

Nous encourageons en outre la reprise des pourparlers entre les parties, à la suite des discussions tenues sous les auspices du Conseil de l'Union européenne. Nous sommes convaincus que les résultats des discussions relatives à la démarcation et à la délimitation des frontières contribueront à réduire les tensions, à faciliter

la normalisation des relations et à préparer le terrain en vue de la négociation d'un futur traité de paix entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan.

Pour terminer, nous tenons à souligner qu'au cœur de la recherche d'une solution à ce différend doit se trouver la volonté des deux parties de consentir les durs sacrifices nécessaires pour parvenir à la paix. Nous les exhortons à s'employer courageusement à garantir la sécurité, les droits et les libertés de toutes les ethnies, ainsi que le droit au retour de toutes les personnes déplacées.

M. de Almeida Filho (Brésil) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Miroslav Jenča de son exposé, et je me félicite de la participation des délégations arménienne et azerbaïdjanaise à la présente séance.

Les affrontements frontaliers entre les forces arméniennes et azerbaïdjanaises de ces derniers jours sont contraires à l'esprit et à la lettre des déclarations trilatérales des 9 novembre 2020, 11 janvier 2021 et 26 novembre 2021. Ces incidents risquent d'ébranler la confiance nécessaire entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan et, partant, de compromettre les progrès accomplis ces deux dernières années dans le processus de paix.

Le Brésil appelle les parties à respecter le droit international et la Charte des Nations Unies et à régler leurs différends par la voie du dialogue et de la diplomatie. Nous exhortons les deux parties à éviter toute action susceptible d'aggraver les tensions et de menacer la sécurité de la population civile, en particulier dans les districts touchés par les affrontements de cette semaine. Nous nous associons aux autres membres du Conseil de sécurité pour défendre une solution diplomatique durable aux différends territoriaux entre les deux pays, dans le cadre de la commission établie pour délimiter la frontière bilatérale.

Le Brésil continuera d'appuyer la poursuite des efforts déployés sur les plans politique et diplomatique en vue d'instaurer une paix durable et globale dans la région. Nous apprécions grandement l'influence modératrice que les acteurs régionaux peuvent exercer pour prévenir la violence, et nous encourageons les initiatives en ce sens. Je regrette aussi profondément les pertes en vies humaines, et j'exprime ma sympathie aux personnes qui ont perdu des membres de leur famille ou des amis.

M^{me} Alhefeiti (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Je remercie M. Miroslav Jenča de son exposé détaillé sur les faits récents survenus entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, et je me félicite de la participation des représentants de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan à la présente séance.

Nous nous félicitons de l'accord de cessez-le-feu conclu hier soir entre les deux parties, et nous saluons les efforts déployés dans le cadre des négociations qui ont abouti à cet accord.

Les Émirats arabes unis ont exprimé leur vive inquiétude face aux récents affrontements militaires, y compris les combats dans les zones frontalières, et aux informations faisant état de pertes en vies humaines et de dommages causés aux infrastructures civiles. Nous tenons à éviter une nouvelle escalade, aussi des efforts concertés sont-ils nécessaires pour obtenir un cessez-le-feu durable. Nous exhortons les deux parties à faire preuve de retenue, en écho à l'appel lancé par le Secrétaire général le 13 septembre à ce sujet. Mon pays espère vivement que cette évolution positive sera mise à profit et que les deux parties seront en mesure de parvenir à des accords plus complets pour instaurer une paix durable et éviter de mettre les civils en péril du fait de la guerre.

Nous soulignons que toute nouvelle escalade, dans le contexte actuel de crises de plus en plus graves et de souffrances humanitaires qui sont de plus en plus difficiles à contenir, ferait peser une menace sur la situation mondiale actuelle, qui est fragile. Par conséquent, nous devons assumer nos responsabilités au Conseil de sécurité en vue d'éviter toute exacerbation de la crise en cours. Nous devons également encourager les deux parties à revenir à la table des négociations et à régler leurs différends par des moyens pacifiques et diplomatiques.

L'accord tripartite de 2020 a jeté les bases de la stabilité dans la région. Nous avons été témoins de faits nouveaux positifs et prometteurs au début de l'année, s'agissant de la poursuite des négociations entre les deux parties. Nous avons également vu des signes encourageants pour le règlement des questions en suspens entre les deux parties. Il est essentiel de tirer profit de cette dynamique pour réaliser des progrès concrets dans le cadre du processus de paix. À ce sujet, nous espérons que les deux parties continueront de participer aux efforts de médiation de façon constructive et de bonne pour parvenir à une solution durable et pacifique et épargner à la région les répercussions d'une nouvelle escalade, en particulier sur la paix et la stabilité régionales.

Les Émirats arabes unis réaffirment l'importance, d'une part, de préserver le cessez-le-feu et, d'autre part, pour les parties de poursuivre leurs efforts pour parvenir à une solution pacifique, conformément au droit international et à la Charte des Nations Unies.

M. Hoxha (Albanie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Sous-Secrétaire général Jenča des nouvelles informations qu'il nous a communiquées.

Comme d'autres ici, nous sommes profondément préoccupés par les combats intenses qui ont eu lieu depuis quelques jours le long de la frontière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Les deux camps ont fait état d'échanges de tirs qui ont entraîné de nombreuses pertes, y compris parmi les civils. Nous déplorons qu'il y ait eu des morts.

Il s'agit de la pire escalade des hostilités entre les deux pays depuis 2020. Nous avons accueilli avec optimisme l'évolution positive de ces dernières semaines entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, en particulier la quatrième réunion de haut niveau organisée le 31 août, à Bruxelles, sous les auspices du Président du Conseil européen. Les récents accrochages armés vont contre ces efforts et les compromettent. Nous espérons que ces incidents ne réduiront pas à néant les progrès obtenus.

Comme nous le savons, il faut de la confiance, de la détermination et des efforts constants pour remédier aux problèmes difficiles et complexes des situations d'après-conflit. Nous avons lu attentivement les communications des deux pays et écouté l'exposé présenté par le Sous-Secrétaire général Jenča aujourd'hui.

Dans une situation si précaire et avec les informations dont nous disposons, il n'est pas facile de se faire une idée claire sur la base de faits vérifiés de manière indépendante. Alors que les parties se rejettent la faute, nous soulignons qu'il importe d'éviter toute action propre à alimenter la méfiance, notamment le renforcement de la présence militaire ou d'autres provocations le long de la frontière. Les accusations gratuites et les représailles ne feront qu'entraîner plus d'accrochages et pourraient aboutir à une résurgence des combats et à un conflit ouvert qui aurait de graves conséquences. Ces tendances très inquiétantes rappellent de façon saisissante la volatilité et la fragilité de la situation sur le terrain, en l'absence d'un traité de paix.

Les derniers actes de violence en date ont eu lieu au-delà de la région du Haut-Karabakh. Il est important et urgent de tout faire pour que les lignes du conflit ne soient pas repoussées plus loin. Comme chacun le sait, la sécurité européenne est déjà gravement menacée par la guerre qui fait rage en Ukraine. Une nouvelle escalade de la situation dans la région, qui conduirait au déclenchement d'un conflit, aurait d'importantes conséquences qui dépasseraient les frontières de la région.

Comme dans tout conflit, les civils sont les premiers à souffrir, mais il ne faut pas non plus oublier que tout le sud du Caucase est une artère cruciale pour les produits énergétiques à destination de l'Europe et

des marchés mondiaux. À un moment où les marchés mondiaux sont profondément touchés par la guerre en Ukraine, ce qui a de graves répercussions sur les marchés de l'énergie, toute nouvelle perturbation ailleurs ne ferait qu'accroître l'instabilité et aggraver la situation mondiale. Il va sans dire que la situation humanitaire se dégraderait encore davantage, ce dont nous n'avons vraiment pas besoin.

Nous appuyons les efforts internationaux déployés dans les cadres existants, notamment l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et le rôle actif de l'Union européenne, pour faire cesser les hostilités. Nous nous félicitons du cessez-le-feu qui est entré en vigueur hier soir et qui, selon les informations qui nous parviennent, est jusqu'à présent respecté. Nous appelons toutes les parties à poursuivre sa mise en œuvre. Nous apprécions le fort engagement de l'Union européenne dans le processus de normalisation entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, y compris aux plus hauts niveaux par l'intermédiaire du Président du Conseil européen, M. Charles Michel.

Nous réaffirmons que rien ne peut se substituer à une solution au conflit pacifiquement négociée par les voies diplomatiques.

M. Eckersley (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Sous-Secrétaire général de sa mise à jour très utile. Nous souhaitons la bienvenue dans cette salle aux Ambassadeurs de l'Azerbaïdjan et de l'Arménie.

Le Royaume-Uni se réjouit d'apprendre qu'un cessez-le-feu a été négocié au soir du 14 septembre, mais demeure profondément préoccupé par les nombreux signalements de pertes civiles causées par l'action militaire qui a été lancée plus tôt dans la semaine. La position de longue date du Royaume-Uni est qu'il n'y a pas de solution militaire au conflit. Nous exhortons à une cessation immédiate et durable de toutes les activités militaires et nous demandons que les forces armées se replient vers leurs positions initiales.

Ce n'est que par la diplomatie, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies, qu'une paix durable est réalisable. J'en veux pour preuve les évolutions encourageantes de ces dernières semaines, notamment la remise de prisonniers de guerre par l'Azerbaïdjan et les réunions trilatérales tenues à Bruxelles. Nous exhortons les dirigeants de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan à reprendre ce dialogue de bonne foi, avec l'appui de la communauté internationale, et à relancer des négociations de fond pour régler toutes les questions en suspens entre eux.

Le Royaume-Uni continuera de soutenir les efforts diplomatiques des partenaires internationaux à Vienne et Bruxelles, qui œuvrent en faveur de la stabilité et de la sécurité dont la population de la région a tant besoin.

M. Mills (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Sous-Secrétaire général Jenča de son exposé utile de ce matin.

Tout d'abord, nous sommes profondément préoccupés par la flambée de violence le long de la frontière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, notamment les informations faisant état du bombardement d'infrastructures civiles en Arménie. Nous adressons nos condoléances aux familles des personnes qui ont été tuées ou blessées dans ce regain de violence.

Les États-Unis sont entrés en contact avec les responsables arméniens et azerbaïdjanais et leur ont fait part de leurs vives inquiétudes au sujet des actions militaires le long de la frontière. Nous sommes particulièrement préoccupés d'apprendre que des exactions sont commises contre des civils en Arménie. Toutes les parties doivent respecter pleinement leurs obligations au titre du droit international humanitaire, notamment celles qui ont trait à la protection des civils.

Comme les autres, les États-Unis se félicitent de la cessation de toutes les hostilités et encouragent les deux parties à continuer de faire preuve de retenue. Les forces militaires doivent à présent se désengager pour permettre aux deux parties de régler toutes les questions en suspens dans le cadre de négociations pacifiques. Il est urgent de revenir à des pourparlers visant un règlement pacifique et durable du conflit et la normalisation des relations entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan.

Je tiens à être clair, aujourd'hui : les États-Unis sont fermement convaincus qu'il ne peut y avoir de solution militaire au conflit. Nous encourageons les deux Gouvernements à rétablir des lignes de communication directes sur tous les canaux diplomatiques et militaires et à renouveler leur engagement en faveur du processus diplomatique. Il faut un règlement global négocié de toutes les questions en suspens entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. La communauté internationale doit poursuivre son action diplomatique pour aider à négocier une paix durable.

Les États-Unis sont attachés à un cessez-le-feu durable et à un règlement pacifique. Le Secrétaire d'État Blinken s'est entretenu avec le Premier Ministre arménien Pashinyan et le Président azerbaïdjanais Aliyev pour leur faire part de notre profonde préoccupation

au sujet des actions militaires le long de la frontière. L'Ambassadeur Philip Reeker, Conseiller principal pour les négociations dans le Caucase, est également dans la région pour rencontrer de hauts responsables azerbaïdjanais et arméniens.

Les États-Unis sont déterminés à promouvoir un avenir pacifique, démocratique et prospère pour la région du sud du Caucase. Nous exhortons les parties à intensifier leurs échanges diplomatiques et à tirer profit des mécanismes existants pour communiquer directement afin de trouver des solutions globales à toutes les questions en suspens qui se rapportent au conflit et en découlent. Nous sommes prêts à faciliter le dialogue, sur le plan bilatéral, entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, par l'entremise de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et en coordination avec nos partenaires, afin de parvenir à un règlement politique à long terme du conflit, conformément au droit international, notamment la Charte des Nations Unies et l'Acte final d'Helsinki.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Sous-Secrétaire général Miroslav Jenča de son exposé.

La Fédération de Russie est extrêmement préoccupée par la forte escalade des tensions dans certaines zones le long de la frontière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan dans la nuit du 12 au 13 septembre et par les échanges de tirs qui ont suivi. En conséquence, un grand nombre de soldats ont été tués et il y a eu des victimes civiles. Nous exprimons nos plus sincères condoléances aux familles des victimes et souhaitons un prompt rétablissement aux blessés.

Nous considérons que l'emploi de la force est inacceptable. Nous espérons que tous les accords de cessez-le-feu négociés par la Russie seront mis en œuvre. Nous appelons l'Azerbaïdjan et l'Arménie à faire preuve de retenue et à s'abstenir de prendre des mesures susceptibles d'accroître les tensions, ainsi qu'à respecter strictement les accords conclus dans le cadre des déclarations trilatérales faites par les dirigeants de la Russie, de l'Azerbaïdjan et de l'Arménie le 9 novembre 2020 et les 11 janvier et 26 novembre 2021.

Les dirigeants de la Fédération de Russie sont en contact étroit avec Bakou et Erevan pour tenter de stabiliser la situation. L'apaisement des tensions a été évoqué lors de conversations téléphoniques entre le Président russe, M. Poutine, et le Premier Ministre arménien, M. Pashinyan, les Ministres arménien, azerbaïdjanais et russe des affaires étrangères, et les Ministres russe et arménien de la défense. Ce sujet devrait être au centre de l'attention lors de la rencontre

entre M. Poutine et le Président azerbaïdjanais, M. Aliyev, en marge du sommet des chefs d'État de l'Organisation de Shanghai pour la coopération qui se tiendra à Samarcande les 15 et 16 septembre. D'importants efforts sont déployés à cet égard par le Ministère russe de la défense et le Service des frontières du Service fédéral de sécurité. Nos militaires sont en contact étroit avec les deux pays afin de parvenir à un cessez-le-feu durable et pour garantir le retour des soldats azerbaïdjanais et arméniens à leurs positions initiales.

Cette situation a été examinée lors d'une session extraordinaire du Conseil de sécurité collective de l'Organisation du Traité de sécurité collective (OTSC) le 13 septembre. À l'issue de cette session, le secrétariat et l'état-major conjoint de l'OTSC ont convenu d'envoyer une mission en République d'Arménie pour examiner la situation dans différentes zones à la frontière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan et de formuler des recommandations et des propositions appropriées qui seront ensuite examinées par les chefs d'État de l'OTSC. Il a été décidé que la mission serait dirigée par le Secrétaire général de l'OTSC, Stanislav Zas, et le Chef d'état-major, le général Anatoliy Sidorov. La mission va entamer aujourd'hui les tâches qui lui ont été confiées. Nous espérons que son travail impartial sur le terrain contribuera à une désescalade de la situation.

Nous restons convaincus que toutes les questions litigieuses entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan doivent être réglées exclusivement par des moyens politiques et diplomatiques et, en ce qui concerne les différends frontaliers, dans le cadre des travaux de la Commission bilatérale de délimitation de la frontière arméno-azerbaïdjanaise, avec l'aide consultative de la Russie. La première réunion des délégations nationales a d'ailleurs eu lieu le 24 mai à la frontière même. La seconde s'est tenue à Moscou le 30 août. L'essentiel du travail sera effectué par Bakou et Erevan, mais nous sommes prêts à partager notre expérience en matière de délimitation et de démarcation des frontières dans l'espace post-soviétique, à fournir du matériel cartographique, ainsi que tout autre conseil et assistance techniques nécessaires. Afin de garantir l'efficacité de ces efforts, il est important de promouvoir la stabilité et la sécurité dans la zone frontalière sans interférence extérieure et d'éviter toute politisation. Malheureusement, comme l'ont montré les événements des 12 et 13 septembre, les questions de délimitation et de démarcation sont très sensibles et ne sont pas à l'abri de perturbations et d'escalades. Ce qu'il faut, c'est une stabilisation rapide et un retour au dialogue.

La Russie met tout en œuvre pour normaliser les relations entre les pays sur la base des trois déclarations trilatérales faites par les dirigeants de la Russie, de l'Azerbaïdjan et de l'Arménie. La première d'entre elles,

et la plus importante, a mis fin aux hostilités et défini les paramètres pour le déploiement d'un contingent russe de maintien de la paix le long du corridor de Latchine et de la ligne de contact dans la zone de conflit du Haut-Karabakh. Nos soldats de la paix continuent de faire respecter le cessez-le-feu dans leur zone de responsabilité et aident à régler les graves problèmes humanitaires. S'appuyant sur les dispositions de la première déclaration, la deuxième, qui est consacrée à l'élimination des obstacles à l'établissement de liens économiques et de liaisons de transport dans la région, a été adoptée en janvier 2021. Un groupe de travail trilatéral, coprésidé par les Vice-Premiers Ministres de l'Azerbaïdjan, de l'Arménie et de la Russie, a été créé et mis en service. Un travail considérable a été accompli et un ensemble de grands projets est en cours de coordination, l'accent étant mis sur le lancement de liaisons ferroviaires et routières entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie, avec un accès possible aux pays voisins. Ces projets comprennent la construction d'une voie ferrée et d'une autoroute entre les régions occidentales de l'Azerbaïdjan et la République autonome du Nakhitchevan, en traversant la région de Siounik en Arménie.

L'un des points clefs de la troisième déclaration du 26 novembre 2021 était précisément la création de mécanismes de démarcation et de délimitation des frontières. En outre, l'un des points centraux de nos efforts pour normaliser les relations entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan est la préparation d'un traité de paix. Les deux parties nous ont confirmé qu'elles souhaitent obtenir une assistance appropriée de la Russie, et nous traitons cette question avec la plus grande responsabilité. Malgré l'escalade actuelle des tensions, les travaux se poursuivent. Igor Khovaev, le représentant spécial du Ministère russe des affaires étrangères pour les questions relatives à la normalisation des relations entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie, s'est rendu à Bakou les 8 et 9 septembre et à Erevan les 13 et 14 septembre. Les consultations pertinentes et la recherche de points de convergence se poursuivront.

Évidemment, nous ne sommes qu'au début du difficile chemin de la réconciliation entre les deux pays. Nous sommes convaincus que la base de la normalisation des relations entre Bakou et Erevan reste la pleine application des dispositions des déclarations trilatérales des dirigeants de la Russie, de l'Azerbaïdjan et de l'Arménie. Ces trois documents sont complets et inextricablement liés, et leurs dispositions sont interdépendantes. Leur mise en œuvre permettra de créer les conditions nécessaires à l'instauration d'une paix durable dans le Caucase du Sud, ce qui est dans l'intérêt non seulement des États de la région mais aussi de tous

leurs voisins. La Russie est déterminée à continuer de fournir à Bakou et à Erevan toute l'assistance nécessaire pour mettre en œuvre les accords dans des formats et avec une portée acceptables pour les deux parties. Pour obtenir des résultats durables, il faudra du temps, des efforts considérables de la part de Bakou et d'Erevan, ainsi que l'unité de la communauté internationale. La concurrence géopolitique et les jeux à somme nulle ne peuvent que nuire au processus. Mais le plus important pour le moment est d'arrêter les combats et de mettre en œuvre les accords de cessez-le-feu.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la France.

Je remercie M. Jenča pour son exposé. La France est très préoccupée par les actions militaires entreprises à la frontière entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Celles-ci ont causé des dizaines de victimes. Des tirs ont ciblé plusieurs localités sur le territoire arménien et des rapports font état de frappes contre des infrastructures civiles. Il s'agit des combats les plus graves depuis la guerre de 2020. Face à cette escalade, la France, au côté de ses partenaires, s'emploie à favoriser le retour au respect du cessez-le-feu. Le Président Macron s'est entretenu avec le Premier Ministre de l'Arménie et le Président de l'Azerbaïdjan. La Ministre de l'Europe et des affaires étrangères s'est également entretenue avec ses homologues arménien et azerbaïdjanais. Trois messages ont été transmis aux parties.

D'abord, la priorité doit être le strict respect du cessez-le-feu du 9 novembre 2020. Nous sommes tous tenus par la Charte des Nations Unies à régler nos différends de manière pacifique. Ensuite, nous appelons l'Azerbaïdjan à maintenir ses forces sur ses positions initiales. La délimitation de la frontière doit s'opérer exclusivement par la négociation. Dans le cas présent et compte tenu de l'avancée des forces azerbaïdjanaises au-delà de certains segments de la frontière, l'intégrité territoriale de l'Arménie doit être respectée. Enfin, les parties doivent reprendre le dialogue pour régler par la négociation l'ensemble des questions en suspens. Nous appelons les parties à progresser sur la délimitation et la démarcation de la frontière et sur les moyens de prévenir de nouveaux incidents à travers des mesures de distanciation des forces.

La France rappelle que les parties sont tenues de respecter leurs obligations au titre du droit international humanitaire et les exhorte à faciliter l'acheminement sans entrave de l'aide. Nous saluons l'action du Comité international de la Croix-Rouge.

Nous appelons à la libération des prisonniers. La France salue l'élargissement de cinq prisonniers

arméniens par l'Azerbaïdjan le 8 septembre dernier. La France reste mobilisée, en lien avec l'ensemble des partenaires et avec le Secrétaire général. En sa qualité de Coprésidente du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et en tant qu'État membre de l'Union européenne, elle continuera d'appuyer tous les efforts en faveur d'une paix durable dans la région.

La France salue les efforts de la présidence du Conseil européen, qui a réuni à quatre reprises depuis le mois de décembre 2021 le Président Aliyev et le Premier Ministre Pashinyan pour parvenir à une normalisation des relations entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. L'Union européenne est également mobilisée pour rétablir le respect du cessez-le-feu.

Il importe que le Conseil reste saisi de la question et que les efforts de ses membres convergent pour mettre fin aux hostilités, assurer le respect durable du cessez-le-feu et contribuer à la mise en œuvre des engagements pris par les parties dans le cadre des déclarations trilatérales et des efforts de médiation du Président du Conseil européen.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arménie.

M. Margaryan (Arménie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la présidence française d'avoir organisé cette séance d'urgence en réponse à la demande formulée dans la lettre que lui a adressée le Ministre des affaires étrangères de l'Arménie (voir S/2022/688, annexe).

La présente séance se tient à un moment où l'heure est grave pour mon pays, alors que des actes d'agression criminelle sont perpétrés contre l'intégrité territoriale de la République d'Arménie, en violation flagrante du droit international et de la Charte des Nations Unies. L'auteur de ces actes a un nom. Il s'agit de l'Azerbaïdjan, pays voisin de l'est qui est bien plus grand que l'Arménie en termes de superficie, de population et de ressources, et dont la conduite et la rhétorique systématiquement hostiles et le recours débridé et disproportionné à la violence constituent un modèle dangereux de mépris total de l'ensemble des normes et principes du droit international et illustrent sa volonté évidente de déclencher des guerres et de semer la destruction et l'instabilité dans la région.

Durant les premières heures du 13 septembre, l'Azerbaïdjan a lancé une offensive militaire d'envergure, ciblant l'est et le sud-est de l'Arménie en ayant recours à

un large éventail d'armes, notamment l'artillerie et des drones de combat. Cette offensive a fait 105 morts, des dizaines de blessés et de personnes disparues et causé diverses formes de dégâts matériels, notamment aux implantations et aux infrastructures civiles. L'ampleur des destructions et l'intensité des bombardements sont telles que nous ne disposons pour le moment que de statistiques initiales.

Environ 200 habitations civiles ont été gravement endommagées, et plus de 60 ont été complètement détruites. Pendant quelques jours d'affilée, plusieurs villes densément peuplées en Arménie, notamment Goris, Djermouk, Vardenis, Kapan et Sotk, ont fait l'objet de bombardements intenses. Les dernières informations indiquent que l'offensive a déplacé au moins 2 750 personnes dans les provinces de Gegharkounik, Vayots Dzor et Siounik, dont 370 enfants et 55 personnes handicapées. Le bombardement de la ville touristique de Djermouk, qui n'abrite absolument aucune cible militaire, n'est rien d'autre qu'un crime de guerre, tout comme les frappes contre le réservoir de Kechut, qui pourraient avoir des conséquences humaines et environnementales catastrophiques.

En violation flagrante des Conventions de Genève et du droit international humanitaire, au moins sept prisonniers de guerre identifiés ont été capturés, et des preuves vidéo suggèrent que d'autres personnes pourraient être détenues par l'Azerbaïdjan. L'offensive a visé des journalistes, locaux et étrangers, qui faisaient leur travail en couvrant ces événements.

Nous nous penchons souvent, à l'ONU et dans cette salle, sur les questions relatives à la justice et à l'application du principe de responsabilité. Ce faisant, il nous est constamment rappelé que l'impunité des crimes passés peut engendrer des violations plus graves à l'avenir, dont les manifestations ultimes sont le génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. Le renforcement des capacités de l'ONU en matière d'alerte rapide et de communication d'informations fiables afin d'assurer le suivi et la riposte suppose notamment de recenser les politiques systématiques promouvant les discours de haine, l'incitation et la glorification de la violence sur la base de l'appartenance ethnique ou de la religion, en particulier lorsque ces politiques sont dirigées par l'État.

Au cours de l'année écoulée, nous avons informé à maintes reprises le Conseil que l'Azerbaïdjan s'adonnait à la pratique illégale consistant à acquérir des territoires par la force et avons dûment signalé ces actes d'agression en vertu de l'Article 51 de la Charte des Nations Unies.

Dans ses lettres datées du 14 mai 2021 (S/2021/467), du 29 juillet 2021 (S/2021/693) et du 16 novembre 2021 (voir S/2021/956, annexe), l'Arménie a alerté les membres du Conseil à propos des violations persistantes par l'Azerbaïdjan des normes et principes du droit international, ainsi que des dispositions de la déclaration trilatérale du 9 novembre 2020 sur l'instauration d'un cessez-le-feu et la cessation des hostilités, à la suite d'une guerre qui aura duré 44 jours en 2020.

Les dernières attaques montrent qu'en l'absence de mesures efficaces d'application du principe de responsabilité, les politiques d'agression risquent de se poursuivre, voire de s'élargir en termes de portée et d'échelle. Cela signifie également que l'Azerbaïdjan, encouragé par les résultats obtenus en ayant recours à la force par le passé, cherche dorénavant à normaliser la violence et l'agression afin de se saisir de territoires par la force. Ces deux derniers jours, l'Azerbaïdjan a pénétré dans plus de 10 kilomètres carrés du territoire souverain de l'Arménie et les a occupés. Cette attaque fait suite aux offensives menées en mai et novembre 2021, lorsque l'Azerbaïdjan a occupé environ 45 kilomètres carrés du territoire de l'Arménie.

Les agissements de l'Azerbaïdjan constituent une violation flagrante des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, en particulier le paragraphe 4 de l'Article 2, ainsi que de l'Acte final d'Helsinki de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et du droit international humanitaire. En outre, l'agression militaire de l'Azerbaïdjan est contraire à la lettre et à l'esprit des déclarations trilatérales du 9 novembre 2020 et du 26 novembre 2021. Cette dernière, en particulier, dispose que les parties ont convenu de « prendre des mesures afin de renforcer la stabilité et la sécurité à la frontière entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie ».

Je souligne en particulier que cet acte d'agression a été commis alors que des négociations de paix facilitées par divers acteurs étaient en cours dans différentes enceintes. L'Arménie participe à tous ces processus de bonne foi, son objectif étant de stabiliser la situation dans le sud du Caucase. Elle s'est publiquement engagée à œuvrer en faveur de la paix dans la région et a fait part de sa volonté de lancer des négociations en vue d'un accord de paix. Cette agression est la réponse de l'Azerbaïdjan aux efforts de médiation de la communauté internationale.

Au moment où nous parlons, on nous signale que le cessez-le-feu fragile est menacé. Des informations crédibles indiquent que l'Azerbaïdjan prévoit de mener

une nouvelle offensive militaire en élargissant la zone de l'agression, notamment depuis le Nakhitchevan, afin de réaliser ses ambitions illégales, à savoir ouvrir un couloir extraterritorial passant par le territoire souverain de l'Arménie.

Le représentant de l'Azerbaïdjan est présent pour justifier le comportement prédateur de son pays. Que l'on ne s'y trompe pas : rien ne saurait justifier un tel comportement, ou tout du moins pas le droit international. En dépit de tous les prétextes fabriqués, tels que « les provocations de l'Arménie », « l'occupation » ou « le droit de légitime défense de l'Azerbaïdjan » et les « contre-attaques », la vérité est qu'aucune attaque armée de cette nature n'a été lancée par l'Arménie.

Nous comprenons bien que depuis de nombreuses années, le jeu des accusations gratuites et la spéculation sont les meilleurs alliés de l'Azerbaïdjan, et c'est précisément pour cette raison qu'il est si fermement opposé à toute idée qui mènerait à la création de mécanismes de vérification sous supervision internationale afin de recenser les violations du cessez-le-feu. Si elles étaient mises en place, ces mesures contribueraient à mettre un terme à ce petit jeu et joueraient un rôle essentiel dans le maintien du cessez-le-feu afin de donner une chance à la paix et à la diplomatie.

En réalité, les actes d'agression d'aujourd'hui sont tout simplement le fruit d'une décision intentionnelle de se retirer des négociations sur le Haut-Karabakh et de régler le conflit par des moyens militaires. Le fait qu'une agression militaire à grande échelle a été lancée dans le contexte inédit de la pandémie en 2020 constitue en soi un crime de portée mondiale et doit être évalué et traité sur la base de ses justifications, ou plutôt de l'absence de ces dernières.

Il en ressort que le recours à la force et aux menaces est devenu le mode opératoire de l'Azerbaïdjan dans toutes les situations de conflit. Les affirmations selon lesquelles l'Azerbaïdjan a réglé le conflit du Haut-Karabakh par la force, aboli tous les droits collectifs de la population du Haut-Karabakh et même éliminé le nom de cette terre peuplée d'Arméniens parlent d'elles-mêmes à cet égard.

L'Arménie est bien consciente des défis et des complexités qui caractérisent la politique internationale aujourd'hui. Nous avons également conscience de la demande croissante d'énergie dans le monde. Cela étant dit, nous appelons le Conseil à se montrer à la hauteur de la responsabilité qui lui incombe, en vertu de la Charte des Nations Unies, de maintenir la paix et la sécurité internationales. L'Azerbaïdjan ne respecte toujours pas

ses obligations humanitaires à l'égard des prisonniers de guerre arméniens, et il doit encore s'engager en toute bonne foi à préserver le patrimoine culturel et religieux de l'Arménie et à lutter contre les discours anti-arméniens, y compris au niveau des fonctionnaires et des institutions publiques, conformément aux mesures conservatoires ordonnées par la Cour internationale de Justice contre l'Azerbaïdjan en décembre 2021 au titre de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

Nous demandons instamment aux membres du Conseil de sécurité de définir des mesures concrètes à l'issue des débats menés à la présente séance d'urgence. Il convient notamment de condamner fermement l'agression non provoquée de l'Azerbaïdjan contre le territoire souverain de la République d'Arménie ; d'exiger le retrait immédiat et sans condition des forces azerbaïdjanaises du territoire souverain de l'Arménie ; et d'exiger de l'Azerbaïdjan qu'il s'abstienne à l'avenir de tout acte d'agression contre l'intégrité territoriale de l'Arménie et qu'il respecte pleinement les obligations et engagements internationaux contractés au plus haut niveau en vertu de la Charte des Nations Unies, de l'Acte final d'Helsinki et des déclarations trilatérales. Nous demandons au Conseil d'exhorter l'Azerbaïdjan à s'engager pacifiquement dans le processus de négociation, notamment sur les questions qui découlent du conflit dans le Haut-Karabakh et qui y sont liées, y compris celle de son statut, et à libérer et rapatrier tous les prisonniers de guerre arméniens. Nous soulignons qu'agir différemment constitue une violation du droit international humanitaire.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Azerbaïdjan.

M. Aliyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : La présente séance du Conseil de sécurité se tient au lendemain d'une grave escalade militaire le long de la frontière non délimitée entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, provoquée de manière irréflichte par l'Arménie dans le but de torpiller le fragile processus de normalisation d'après-conflit, qui se poursuit avec la participation active des acteurs internationaux concernés, y compris les membres du Conseil. À ce titre, nous escomptons que les débats d'aujourd'hui enverront le message qui s'impose pour confirmer l'appui de la communauté internationale à la recherche de solutions diplomatiques négociées pour toutes les questions relatives à la normalisation des relations interétatiques entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan.

Malheureusement, la déclaration que nous venons d'entendre de la part du représentant de l'Arménie traduit l'intention, tout à fait opposée, de cet État Membre d'abuser du Conseil de sécurité pour couvrir les efforts incessants et systématiques qu'il déploie, tant dans le discours que dans les actes, pour se dérober à la mise en œuvre de ses engagements. Nous rejetons catégoriquement les allégations du représentant de l'Arménie, qui, comme à l'accoutumée, sont truffées d'inventions, d'informations erronées et de mensonges, et montrent que l'Arménie est loin de respecter ses obligations internationales et de promouvoir la paix, la stabilité et la coopération dans notre région.

Il est paradoxal que l'Arménie, pays qui a déclenché l'agression contre l'Azerbaïdjan, occupé les territoires souverains de mon pays pendant près de 30 ans, procédé à un nettoyage ethnique à très grande échelle et commis d'autres crimes odieux pendant la guerre, parle maintenant avec enthousiasme des normes et principes mêmes qu'elle n'a cessé de violer et en appelle au Conseil de sécurité, dont elle a refusé d'appliquer les résolutions dans l'espoir de jouir à jamais de l'impunité.

En fait, le suivi insuffisant des exigences du Conseil de sécurité et l'absence de mesures ciblées pour les mettre en œuvre ont encouragé l'Arménie à consolider les résultats obtenus par son recours illégal à la force aux dépens de l'Azerbaïdjan. Les conséquences de l'agression demeurent donc ignorées et ne font que s'aggraver. C'est l'occupation d'une partie de la frontière pendant près de 30 ans qui a rendu la délimitation et la démarcation impossibles. Si elles avaient été effectuées en temps voulu, elles auraient permis d'éviter la récente escalade. Par conséquent, les tentatives de l'Arménie de se présenter comme une ardente défenseuse des principes, des normes et des valeurs communément admis ne sauraient blanchir l'image réelle et bien connue de ce pays, qui viole constamment le droit international et les droits humains.

L'Arménie ne s'acquitte toujours pas de ses obligations internationales et ne s'engage pas en faveur d'une paix et d'une stabilité véritables dans la région, ce dont atteste le fait qu'elle continue d'utiliser des noms obsolètes ou faux pour désigner des localités d'Azerbaïdjan. Les références à ces noms dans la déclaration du représentant de l'Arménie, alors qu'ils n'ont aucun fondement historique ou juridique, témoignent des revendications territoriales persistantes de son gouvernement contre l'Azerbaïdjan et de son mépris manifeste pour la souveraineté et l'intégrité territoriale de mon pays. Je me dois de souligner que l'Arménie n'est en rien fondée, juridiquement, politiquement ou moralement, à faire quelque

déclaration que ce soit concernant le territoire internationalement reconnu de l'Azerbaïdjan ou les questions relevant de ses droits souverains, de sa compétence et de sa responsabilité exclusifs.

Dans la nuit du 12 au 13 septembre, les forces armées arméniennes ont commis un acte de provocation militaire de grande ampleur en direction des districts de Dachkesan, Kelbajar et Latchine, à la frontière entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie, en tentant de poser des mines sur les routes reliant les positions militaires de l'armée azerbaïdjanaise, et ce, à la faveur de la nuit et d'un terrain difficile. En outre, les positions des forces armées azerbaïdjanaises ont été soumises aux tirs intensifs de différents types d'armes, notamment des mortiers et des pièces d'artillerie. En conséquence, cette nuit-là, 42 soldats de l'armée azerbaïdjanaise et huit garde-frontières ont été tués et des dommages importants ont été infligés aux infrastructures militaires. L'Azerbaïdjan a pris les mesures proportionnées qui s'imposaient pour neutraliser la menace contre sa souveraineté et son intégrité territoriale et garantir la sécurité de son personnel militaire et des civils engagés dans les travaux de réhabilitation et de reconstruction en cours à proximité de la frontière.

Les contre-mesures prises en réaction aux provocations de l'Arménie ont été limitées et ont visé des biens militaires légitimes. Contrairement aux allégations que nous venons d'entendre de la part du représentant de l'Arménie, le Ministère de la santé de son pays n'a signalé ni mort ni blessé parmi les civils. Il convient également de mentionner que les médias sociaux arméniens regorgent de photographies illustrant la prétendue destruction de biens de caractère civil qui se seraient trouvés sur le territoire de l'Arménie. En réalité, il s'agit de photographies prises à la suite de frappes balistiques opérées par les forces armées arméniennes sur les villes d'Azerbaïdjan pendant la guerre de l'automne 2020, notamment dans le centre-ville de Barda, qui a été pilonné au moyen de roquettes le 28 octobre, causant la mort de 21 civils et en blessant plus de 70 autres.

À la suite des appels lancés par nos partenaires internationaux, un accord de cessez-le-feu a été conclu, lequel est entré en vigueur le 13 septembre à 9 heures, heure de Bakou. Cependant, dans une tentative irréfléchie d'exacerber les tensions et de se livrer à des manipulations politiques sous les yeux de la communauté internationale, les forces armées arméniennes ont poursuivi leurs attaques et leurs provocations dans les zones frontalières en recourant à leur artillerie et à d'autres armes lourdes. Les violations du cessez-le-feu

décrété auxquelles s'est livrée l'Arménie ont entraîné des pertes et des blessés supplémentaires parmi le personnel militaire azerbaïdjanais. En outre, deux civils ont été grièvement blessés. Au total, 71 soldats des forces armées azerbaïdjanaises ont péri.

Le fait que l'Arménie s'est rendue coupable d'une nouvelle violation flagrante du droit international humanitaire en cantonnant ses forces armées et ses équipements lourds dans les zones résidentielles situées à proximité de la frontière est particulièrement préoccupant. Il va sans dire que cette manœuvre avait pour but d'étayer les accusations infondées selon lesquelles l'Azerbaïdjan aurait bombardé des infrastructures civiles, accusations que l'Arménie a tenté de diffuser par ses canaux de propagande dès les premières minutes de l'escalade. Or, les forces armées azerbaïdjanaises ont fait montre de la plus grande retenue et du plus grand professionnalisme et se sont limitées à prendre exclusivement pour cible, au moyen d'armes de haute précision, les emplacements depuis lesquels l'Arménie faisait feu, afin de réprimer ses attaques contre les positions de l'Azerbaïdjan.

Face à la tentative manifeste de l'Arménie de poursuivre l'escalade, l'Azerbaïdjan a pris plusieurs mesures, notamment en établissant des contacts avec les partenaires internationaux concernés, et démontré sa bonne foi et sa réelle volonté de rétablir le cessez-le-feu qui avait déjà été convenu la veille. L'Azerbaïdjan a notamment déclaré qu'il était disposé à restituer à l'Arménie les dépouilles des soldats décédés, sur une base unilatérale, et il en a informé le Comité international de la Croix-Rouge.

Finalement, le cessez-le-feu a été rétabli à 20 heures, heure locale (midi, heure de New York), le 14 septembre, par des voies de communication directes entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, et il est depuis lors maintenu, comme l'ont confirmé les deux parties. Nous venons cependant d'entendre une déclaration résolument provocatrice de la part du représentant de l'Arménie.

Tant l'Arménie que l'Azerbaïdjan doivent maintenant faire face aux conséquences humanitaires, notamment la récupération des dépouilles. L'Azerbaïdjan a réaffirmé à l'Arménie et aux acteurs humanitaires concernés présents sur le terrain qu'il était disposé à restituer, de manière unilatérale, les corps des soldats arméniens décédés.

En outre, à la suite de l'escalade, plusieurs soldats arméniens se sont retrouvés sous le contrôle de l'Azerbaïdjan. Ils sont traités en totale conformité avec les normes et principes du droit international humanitaire, et les blessés

ont reçu les soins médicaux de premier secours nécessaires. Les deux parties sont en contact en vue de permettre leur rapatriement dans les meilleurs délais.

Il y a donc lieu de faire preuve d'un optimisme prudent en espérant que le bon sens l'emportera finalement et que cette énième opération militaire à laquelle l'Arménie s'est livrée de manière irréfléchie sera surmontée sans saper davantage le fragile processus de normalisation engagé entre les deux pays au terme d'un conflit sanglant vieux de près de 30 ans. Dans ce contexte, il est plus important que jamais que l'ensemble de la communauté internationale contribue à ce processus et s'abstienne de toute action ou déclaration unilatérale qui risquerait de compliquer une situation déjà délicate.

L'escalade à la frontière n'est pas un incident isolé, mais un nouveau maillon dans la chaîne des actions déstabilisatrices menées par l'Arménie au cours des derniers mois. Je me contenterai d'en mentionner quelques-unes.

Le 3 août, l'Arménie s'est livrée à des provocations militaires en direction du district de Latchine en Azerbaïdjan, provocations dont nous avons rendu compte au Secrétaire général et au Conseil de sécurité dans notre lettre publiée sous la cote S/2022/638. À partir du 2 septembre, à la suite de la quatrième réunion trilatérale entre les dirigeants de l'Azerbaïdjan et de l'Arménie, qui s'est déroulée le 31 août à Bruxelles sous la médiation du Président du Conseil européen, M. Charles Michel, les forces armées arméniennes ont intensifié leurs tirs contre les positions des forces armées azerbaïdjanaises le long de la frontière en direction des districts de Kelbajar et de Latchine.

À l'issue de la réunion tenue à Bruxelles, le Premier Ministre et le Ministre des affaires étrangères de l'Arménie ont fait des déclarations provocatrices à l'occasion de l'anniversaire de la prétendue « indépendance » du régime illégal que l'Arménie a établi et maintenu sur les territoires de l'Azerbaïdjan pendant les années de son occupation, tandis que le Secrétaire du Conseil de sécurité de l'Arménie s'est rendu en toute illégalité dans la ville de Khankendi en Azerbaïdjan.

En outre, en violation des dispositions énoncées dans la déclaration trilatérale concernant la cessation de toutes les activités militaires, ainsi que des autres obligations internationales qui lui incombent, l'Arménie a poursuivi ses opérations de minage à grande échelle sur le territoire de l'Azerbaïdjan. Depuis le 15 août, plus de 1 300 mines antipersonnel ont été découvertes dans le seul district de Latchine. Il a pu être établi que ces

mines avaient été fabriquées en Arménie en 2021 et que, par conséquent, elles avaient été placées sur le territoire de l'Azerbaïdjan après la signature de la déclaration trilatérale du 10 novembre 2020.

L'Arménie continue de poser d'innombrables mines sur le territoire de l'Azerbaïdjan et refuse toujours de communiquer des informations précises et complètes sur les centaines de milliers de mines terrestres qu'elle a posées sans discernement sur le sol azerbaïdjanais pendant le conflit. Ainsi, depuis la signature de la déclaration trilatérale, plus de 240 citoyens d'Azerbaïdjan ont été tués ou blessés par des explosions de mines. Cent trente-quatre d'entre elles, soit plus de 50 %, se sont produites dans des zones non couvertes par les plans de repérage des champs de mines partagés par l'Arménie. Cette situation témoigne du caractère aveugle des opérations de minage menées par l'Arménie, en violation flagrante des normes internationales applicables, et démontre l'ampleur et la gravité réelles de la menace humanitaire à laquelle sont confrontés les civils azerbaïdjanais.

En outre, en violation de l'article 4 de la déclaration trilatérale, l'Arménie n'a pas procédé au retrait complet de ses forces armées et des formations armées illégales encore présentes sur le territoire de l'Azerbaïdjan, où sont temporairement déployés les soldats de la paix de la Fédération de Russie.

Près de 4 000 citoyens azerbaïdjanais, aussi bien des civils que des militaires, sont toujours portés disparus dans le cadre du conflit. L'Arménie n'a pas fourni de précisions sur le sort des personnes qui sont tombées entre ses mains et qui n'ont pas été revues depuis.

Même après la fin du conflit, l'Arménie continue de laisser des groupes haineux et racistes, formés dans le but précis d'inciter à la violence et de commettre des actes de violence contre les Azerbaïdjanais, agir ouvertement et ostensiblement sur son territoire, en violation du droit international et au mépris flagrant de l'ordonnance sur les mesures conservatoires rendue par la Cour internationale de Justice le 7 décembre 2021 dans l'affaire relative à l'*Application de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (Azerbaïdjan c. Arménie)*.

Tel est le contexte général qui a précédé les récentes provocations militaires à grande échelle de l'Arménie à la frontière.

Au niveau national, mon gouvernement a donné la priorité à la réhabilitation et à la reconstruction des territoires libérés et à leur réintégration dans l'économie

du pays afin d'assurer le retour en toute sécurité des populations déplacées et de leur garantir les meilleures conditions de vie. D'impressionnants et ambitieux projets d'investissement, de réhabilitation et de reconstruction d'après-conflit sont mis en œuvre à proximité immédiate des zones où les hostilités armées ont éclaté dernièrement.

Après près de trois décennies d'occupation et de déni de leurs droits humains fondamentaux, le premier groupe d'Azerbaïdjanais déplacés à l'intérieur du pays a récemment regagné le village d'Aghali, nouvellement reconstruit, dans le district libéré de Zanguilan. En outre, l'Azerbaïdjan est sur le point d'achever la construction d'un nouvel aéroport à Zanguilan, près de la frontière avec l'Arménie.

Le Gouvernement azerbaïdjanais a également déployé des efforts soutenus et fructueux pour promouvoir l'interaction avec les résidents arméniens locaux, y compris, tout récemment, en s'attaquant à d'importants problèmes d'approvisionnement en eau et en énergie dans la région.

Par conséquent, l'Azerbaïdjan ne saurait être intéressé par une quelconque opération militaire dans ces régions, laquelle mettrait en péril les projets de réhabilitation et de reconstruction coûteux et de grande envergure mis en œuvre avec le concours d'investisseurs étrangers. Au contraire, l'escalade qui se produit à proximité des territoires nouvellement libérés vise à empêcher le rétablissement de la situation démographique dans les territoires touchés par le conflit, en faisant obstacle au retour en toute sécurité de plusieurs centaines de milliers d'Azerbaïdjanais déplacés dans leur lieu d'origine. À cet égard, ce n'est pas une coïncidence si l'Arménie poursuit sans relâche la militarisation des zones frontalières en préparation de provocations militaires.

De plus, il y a quelques jours, dans un geste de bonne volonté, l'Azerbaïdjan a libéré et remis à l'Arménie cinq militaires arméniens qui avaient été précédemment traduits en justice et emprisonnés pour des infractions pénales. Cette démarche a été entreprise dans le but de renforcer la confiance et de créer un climat propice aux pourparlers de paix.

Il est évident qu'en recourant à des provocations politiques et militaires, l'Arménie a tenté de revenir sur ses engagements quant à la mise en œuvre des accords conclus entre les deux pays, de saper le processus de normalisation des relations interétatiques, d'impliquer des tiers dans des questions bilatérales et d'étendre la zone des tensions dans le but d'affermir ses revendications territoriales et d'atteindre ses objectifs revanchards.

Dans ce contexte, il importe que la communauté internationale condamne résolument la politique et les agissements de l'Arménie, qui sont incompatibles avec la Charte des Nations Unies et le droit international, qu'elle exige de l'Arménie qu'elle respecte strictement ses obligations internationales et qu'elle se concentre sur leur mise en œuvre, et qu'elle participe de bonne foi au processus axé sur les résultats de normalisation des relations interétatiques.

Assurer une paix durable, le développement, le progrès et des relations de bon voisinage est la base de la vision de l'Azerbaïdjan pour l'avenir. L'Azerbaïdjan est fermement déterminé à poursuivre ses efforts en faveur de la réhabilitation, de la reconstruction et de la réintégration de ses territoires touchés par le conflit, ainsi qu'à garantir la justice et à prévenir et éliminer par tous les moyens légitimes toute menace qui pèse sur la sécurité et le bien-être de son peuple ainsi que sur sa souveraineté et son intégrité territoriale.

L'Azerbaïdjan est attaché à la paix, à la stabilité et au développement de la région. L'établissement de relations de bon voisinage entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan est essentiel à l'édification d'un Caucase du Sud sûr, stable et prospère grâce à une véritable normalisation de la situation dans la région. La délimitation et la démarcation de la frontière par des commissions bilatérales et l'ouverture d'axes de transport sont les deux volets du processus de normalisation des relations interétatiques, qui viennent appuyer les négociations sur un traité de paix bilatéral.

La position de l'Azerbaïdjan à cet égard est claire et cohérente, et elle est fondée sur les principes, sur le droit international et sur les pratiques établies à l'échelle internationale. C'est l'Azerbaïdjan qui, dès la fin du conflit, a lancé le processus de normalisation des relations interétatiques avec l'Arménie, sur la base de la reconnaissance et du respect mutuels de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des deux États, à l'intérieur de leurs frontières internationalement reconnues, notamment par la signature d'un traité de paix sur la base de ces principes.

L'Azerbaïdjan compte sur la communauté internationale pour appuyer ses efforts, tant ceux qu'il déploie au niveau national pour atténuer les conséquences de près de 30 ans d'occupation de ses territoires, que ceux qu'il déploie en ce qui concerne le volet interétatique pour établir des relations de bon voisinage avec l'Arménie.

Nous saisissons cette occasion pour appeler une fois encore la communauté internationale à convaincre l'Arménie de répondre à l'offre de l'Azerbaïdjan, de cesser ses provocations politiques et militaires, de renoncer à ses discours et à ses actes agressifs et de participer de bonne foi à des négociations directes afin de trouver des solutions diplomatiques et pacifiques à toutes les questions relatives aux relations interétatiques entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie.

La séance est levée à 11 h 35.